



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



32^{ème} édition du Challenge MDS des Bénévoles

Saison 2022/2023

RÈGLEMENT

Article 1 :

La Ligue de Football d'Occitanie et ses Districts, organisent chaque saison, avec le soutien du Groupe MDS (Mutuelle des Sportifs), le Challenge des bénévoles de clubs de football.

Article 2 : Jury

Dans chaque District, un jury désignera des dirigeants bénévoles de clubs après étude des dossiers de candidature retournés par les clubs.

Le nombre de bénévoles par district est fixé par le Comité de Direction de la Ligue.

Article 3 :

Le Groupe MDS parraine et dote le Challenge d'une somme de 500 € pour chaque club des bénévoles retenus.

Article 4 :

Avec la participation du Groupe MDS, de la Fédération Française de Football, de la ligue du Football Amateur, de la Ligue de Football d'Occitanie et des Districts, tous les bénévoles nominés seront invités au Stade de France à Paris à l'occasion des finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France 2023.

Article 5 :

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Ligue de Football d'Occitanie.